

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2025

Réuni le : 23/06/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs SRH : Les membres du CA valident les tarifs SRH 2025/2026 retenus pour le lycée parmi la grille tarifaire proposée par la Région Normandie au 01/09/2025 ainsi que la proposition d'ajout du tarif journalier du forfait à la facture du 3ème trimestre pour chaque élève ayant cours sur la période dépassant les 32 semaines fixées par la région Normandie (à partir du 8 juin et ce jusqu'au 26 juin 2026).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition des logements de fonction au 01/09/2025

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2025

Réuni le : 23/06/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des logements de fonction par NAS

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Logements : Les membres du CA adoptent la répartition des logements par fonction pour 2025/2026, soit 2 F5 pour les fonctions de proviseur et adjoint gestionnaire et 4 F4 pour les fonctions de proviseur adjoint, conseiller principal d'éducation, ouvrier de maintenance spécialisé et agent d'accueil. Ces concessions sont attribuées par Nécessité Absolue de Service.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Versement d'un don exceptionnel à l'AS

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2025

Réuni le : 23/06/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le versement d'un don exceptionnel au bénéfice de l'UNSS.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don AS : Les membres du Conseil d'Administration autorise le versement d'un don exceptionnel au bénéfice de l'AS suite à leur participation au championnat de France d'escalade en sport partagé et ce, à hauteur de la participation actée dans la charte des sorties et voyages, à savoir 120€ (20€ x 6 élèves).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur créances contentieuses

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2025

Réuni le : 23/06/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration admet en non valeur les créances contentieuses irrécouvrables.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANV : Les membres du Conseil d'Administration adopte l'admission en non valeur des créances contentieuses irrécouvrables relatives à des frais de demi-pension et d'internat de 3 familles pour un montant de 984.39€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2025

Réuni le : 23/06/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

[X] Assistants d'éducation

[] Accompagnant des élèves en situation de handicap

[] Personnels GRETA/Personnels administratifs

[] Autres

[] Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 7 Quotité de travail :Diverses Mission confiée :Multiples

Rémunération :Statutaire Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Installation de ruches

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2025

Réuni le : 23/06/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet "Installation de ruches"

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement demande au conseil d'administration s'il accepte d'accueillir des ruches pendant quelques mois de l'année.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2025

Réuni le : 23/06/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 04/02/2025
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 22/05/2025

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Le Chef d'Etablissement demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir l'autoriser à adopter le calendrier de rentrée des élèves, l'organisation de l'année scolaire 2025-2026 ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti

Prénom : Christophe

Signé le : 03/07/2025 09:39:20

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2025

Réuni le : 23/06/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 04/02/2025

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Monsieur le Proviseur met aux votes la proposition de répartition de la DHG entre disciplines

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 4

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti

Prénom : Christophe

Signé le : 03/07/2025 09:41:34